

CONSEIL MUNICIPAL DU 04 Mars 2021

43X21

EXONÉRATION PARTIELLE DE PAIEMENT DES 2ème ET 3ème TRIMESTRE DES ÉLÈVES DE L'ÉCOLE DE MUSIQUE ET D'ART DRAMATIQUE ANNÉE 2020/2021

Par délibération 65x18 du 26 avril 2018, le Conseil Municipal a fixé les tarifs de l'école municipale de musique et d'art dramatique.

Il est précisé que le règlement s'effectue par trimestre.

Compte tenu du décret n°2020-1582 du 14 décembre 2020 modifiant les décrets n°2020-1262 du 16 octobre 2020 et n°2020-1310 du 29 octobre 2020, compte tenu du décret n°2021-31 du 15 janvier 2021, prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, les enseignements dispensés par l'école municipale de musique et d'art dramatique doivent et devront s'adapter régulièrement aux évolutions des mesures décrétées et sont et seront, de fait, modifiés pour adapter au mieux ses exigences pédagogiques dans ce contexte.

Ainsi les professeurs de l'école assurent soit un enseignement en présence soit un enseignement à distance.

Il est proposé au Conseil Municipal de revoir la tarification du deuxième et du troisième trimestre de l'année scolaire 2020/2021 comme suit :

- Pour l'enseignement à distance : une exonération de la cotisation de 50%
 - Pour l'enseignement en présence toutes disciplines et pratiques collectives seules :
 - De 1 à 4 semaines de cours en présentiel sur un trimestre : une exonération de 50% du trimestre
 - De 5 à 8 semaines de cours en présentiel sur un trimestre : une exonération de 25% du trimestre
 - Au delà de 8 semaines de cours en présentiel sur un trimestre : pas d'exonération du trimestre
- De ce fait, le Conseil Municipal autorise le régisseur des recettes à se faire remettre les paiements des cotisations à partir du 15 mars 2021 pour la cotisation du deuxième trimestre et à partir du 1er juin pour celle du troisième trimestre.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après avoir entendu l'exposé

VU l'avis favorable de la Commission Animation du Territoire

– AUTORISE l'exonération partielle des 2ème et 3ème trimestre pour les élèves de l'école de musique et de théâtre

– SE PRONONCE comme suit :

POUR : 35

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait copie conforme
Les Pennes Mirabeau, le 05 Mars 2021
LE PREMIER ADJOINT AU MAIRE

JEAN-MARC LEONETTI